

délibération :  
D\_2017\_6\_5

L'an deux mille dix sept, le vendredi 12 mai à 20 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 05 Mai 2017

Présents : 20

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 21

**Objet : Demande de  
subvention "Diffusion de  
spectacle vivant" 2017 -  
Conseil Départemental de la  
Charente**

**Pouvoirs** :

Madame GROLLEAU Rachel a donné pouvoir à Monsieur SUSSET Bernard

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame COUSSY Stéphanie, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Madame Graziella RELET, Adjointe au Maire, informe qu'il est proposé la programmation de la « GUINGUETTE BUISSONNIERE 2017 », avec la représentation de Tutti Frutti, le samedi 5 août 2017 à 20 heures, près de l'église de Mouthiers pour un montant de 3 000 €, au regard du succès rencontré l'an passé. Cette animation musicale, proposée au tarif d'1€, sera accompagnée de haltes gourmandes et peut bénéficier de l'aide à la diffusion de spectacle vivant par le Conseil Départemental de la Charente.

Le plan de financement est le suivant :

**Dépense** :

- Coût du spectacle : 3 000 €
- Droits de la Sacem : pris en charge par la commune

**Recettes** :

- Conseil Départemental, Aide à la diffusion du spectacle vivant (30 %) : 1 000 €
- Autofinancement : 1 700 €
- Entrées : 300 €

**Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE** la programmation de la « Guinguette Buissonnière 2017 », le 5 août 2017 ;
- **DEMANDE** un soutien financier auprès du Conseil Départemental de la Charente relatif à une aide à la diffusion de spectacle vivant ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération et notamment le Contrat de Cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec l'association Anis Trio ;
- **DIT** que la commune prendra en charge le paiement des droits de SACEM.

**Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 12/05/2017, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le - 6 JUIN 2017

Le Maire

Michel CARTERET

